

Rémunération sur objectifs de santé publique 2014

Renseigner vos indicateurs déclaratifs d'organisation du cabinet jusqu'au 31 janvier 2015 Tous médecins

Afin de renseigner vos indicateurs déclaratifs d'organisation du cabinet, le site **Espace Pro** sécurise et facilite vos déclarations. Si toutefois vous êtes dans l'impossibilité de vous connecter à Espace Pro, nous vous invitons à réaliser votre déclaration sur formulaire papier. Pour le volet organisation du cabinet, il convient de consulter au préalable la liste des logiciels pris en compte sur le site du GIE SV (<http://www.sesam-vitale.fr/offre/docs/convention-medicale-enquete-editeurs.pdf>) afin de vous assurer que votre logiciel y figure.

Attention : pour les indicateurs « logiciel métier » et « logiciel d'aide à la prescription », des justificatifs type facture du logiciel, bon de commande, contrat de maintenance ou d'abonnement ou de location, attestation lorsque l'éditeur est une association, attestation lorsque le médecin est bêta testeur doivent également nous être adressés signés et cachetés pour valider ces 2 indicateurs.

Docteur (Nom, Prénom) :

N°Assurance Maladie :

Indicateurs d'organisation du cabinet

Logiciel d'informatisation du dossier médical	Réponse
De quel logiciel patient informatisé disposez-vous (nom de l'éditeur, nom du logiciel, version du logiciel) ?	MEDYCS 8
L'avez-vous installé ou avez-vous un contrat de maintenance ou avez-vous un bon de commande avant le 31/12/2011 ? (OUI / NON)	OUI
Si vous l'avez acquis après le 01/01/2012, renseignez la date d'acquisition présente sur votre facture (jj/mm/aaaa)	

La santé progresse **avec vous**

*Document à retourner complété impérativement avant le 31.01.2015
soit par mail : rosp@cpam-votredepartement.cnamts.fr (à vérifier auprès de votre CPAM)
soit par courrier au Service Relations avec les Professionnels de Santé
CPAM de votre Département voir sur AMELI.FR*

Logiciel d'aide à la prescription certifié HAS	Réponse
De quel logiciel d'aide à la prescription certifié HAS disposez-vous (nom de l'éditeur, nom du logiciel, version du logiciel) ?	MEDYCS 8
Date de certification HAS	28/10/2014

Logiciel de télétransmission et usage des téléservices	Cet indicateur est automatiquement renseigné en prenant en compte les télétransmissions et vos connexions aux téléservices
---	--

Horaires et organisation du cabinet	Réponse
Les horaires d'ouverture de votre cabinet sont-ils affichés ? (OUI/NON)	

Dossier informatisé et synthèse annuelle / Uniquement pour les médecins traitants	Réponse
Votre logiciel permet-il de réaliser une synthèse annuelle par patient ? (OUI/NON)	Non concerné

Votre signature

Votre Cachet

La santé progresse **avec vous**

*Document à retourner complété impérativement avant le 31.01.2015
soit par mail : rosp@cpam-votredepartement.cnamts.fr (à vérifier auprès de votre CPAM)
soit par courrier au Service Relations avec les Professionnels de Santé
CPAM de votre Département voir sur AMELI.FR*